

**Sophie Besnard, avicultrice**

**La ferme bio du plateau briard, 6 rue Auguste DUPIN**

**Mandres-les-Roses (94520)**

---

**Principe général :**

---

Ce contrat est conclu entre un amapien et Sophie Besnard, avicultrice à Mandres-les-Roses (94520).

En souscrivant à ce contrat, vous préfinancez la distribution d'œufs bio, et manifestez votre solidarité envers une productrice certifiée AB (ECOCERT) en contribuant à faire vivre une exploitation respectueuse de l'environnement.

Vous aidez de ce fait la productrice partenaire à mieux gérer son volume de production et consommez des produits dont vous connaissez la provenance et les méthodes d'élevage.

Les poules pondeuses (race MARANS) sont élevées dans un poulailler en bois de 42 m<sup>2</sup>, elles ont accès à un parcours herbeux et arboré. Comme vous le savez la production d'une poule varie en fonction des événements climatiques qui la stressent (froid en particulier).

Chaque contrat assurera la livraison de **6 ou 12 œufs** sur 4 mois, mais la répartition ne sera pas forcément de 6 ou 12 œufs chaque mois. Le nombre d'œufs délivrés suivra le rythme de la poule. Chaque adhérent/e peut souscrire un contrat. Abonnement Septembre 2017 – Décembre 2017.

La production des œufs respecte toujours le cahier des charges de l'Agriculture Biologique. L'aliment bio des poules pondeuses est issu à 100 % des cultures bio issus du fabricant UFAB.

---

**Durée du contrat :**

---

L'objectif est de produire des œufs, dont le prix est calculé sur la base de 3€ la boîte de 6 œufs, soit : 12€ pour les 4 livraisons de septembre 2017 à Décembre 2017 et 6€ la boîte de 12 œufs soit : 24€ pour les 4 livraisons. Le contrat est prévu sur 4 mois.

---

**Volume :**

---

Chaque contrat est établi pour une boîte de 6 œufs ou 12 œufs, il est demandé aux intéressés de souscrire, un contrat œufs pour 6 œufs et un contrat pour 12 œufs.

---

**Modalités de paiement :**

---

Le montant total est de 12€ pour 4 mois (6 œufs) ou 24€ pour 4 mois (12 œufs).

Afin de faciliter la gestion de la trésorerie de la productrice, les personnes en capacité de payer en une seule fois sont encouragées à le faire.

---

**Visite de la ferme :**

---

Une visite de la ferme bio du plateau briard sera organisée par l'AMAP une fois par an (date et modalités à définir en cours d'année).

---

**Livraison :**

---

La livraison sera faite sur le lieu de distribution de l'AMAP, mensuellement, le jour des distributions des poulets de chair prêt à cuire, en concertation avec les responsables de l'association. La productrice s'engage à livrer les œufs frais. Les amapiens devront venir avec leur boîte à œufs pour récupérer les œufs.

## CONTRAT À SIGNER ET À RETOURNER ACCOMPAGNÉ DU CHÈQUE

### Entre :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Courriel : .....

### Ci-après dénommé l'amapien

### Et :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Courriel : .....

### Ci après dénommée l'avicultrice

Pour que le contrat soit valide, l'amapien doit être à jour de cotisation en tant qu'adhérent(e) de l'association

### Pomme d'Amap

### Engagements de l'avicultrice :

1) Sophie Besnard s'engage pour une fraîcheur des œufs sur 4 semaines à partir du jour de ponte. Comme les œufs sont produits tous les jours, les œufs distribués auront été pondus entre la veille du jour même de la distribution et 9 jours plus tôt. La date de ponte sera indiquée sur chaque plateau de 30 œufs. La consommation des œufs est donc garantie au minimum pour 3 semaines après la distribution, avec utilisation possible 15 jours en « mi-cuit » (à la coque ou sur le plat), et la 3ème semaine au moins (voire 4ème semaine selon jour de ponte) en omelette, œuf dur ou en pâtisserie.

### Engagements de l'amapien :

L'amapien s'engage à respecter les principes de la Charte des AMAP, et notamment :

- il reconnaît que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production et il 'accepte d'assumer ces risques.
- il paye à l'avance sa commande d'œufs pour la durée totale de son contrat.
- il vient récupérer ses œufs lors de la livraison à l'AMAP Pomme d'Amap.

### **Modalités de paiement :**

L'amapien paye en 1 chèque (12€ : boîte de 6 œufs) ou 1 chèque (24€ : boîte de 12 œufs), la production est payée d'avance :

Les chèques sont à libeller à l'ordre de Sophie Besnard

	6 Œufs = 12€	12 œufs = 24€
Nom de la banque		
N° de chèque		
Montant du chèque		

Le contrat est établi en 2 exemplaires. Ces deux exemplaires sont à remettre, signés, avec le chèque à la référente : Chantal Pericaud (adresse mail [chantalpericaud1@gmail.com](mailto:chantalpericaud1@gmail.com))

Fait à : .....

Le : .....

Signature de l'amapien

Signature de l'avicultrice